

Envoi : 29/05/2018  
Réception par le Préfet : 29/05/2018  
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-5-5-1

**Séance** du vendredi 25 mai 2018

**LOCAUX 11 AVENUE DE LA REPUBLIQUE COLMAR - REFECTION &  
MODERNISATION DU POSTE DE TRANSFORMATION HAUTE TENSION -  
CONVENTION DE CO-FINANCEMENT AVEC LA PREFECTURE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSE :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.

M. HABIG donne procuration à M. WITH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la convention du 3 juin 1982 entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin et son avenant n° 10 du 2 mars 2004,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de co-financement les travaux de réfection et modernisation du poste de transformation haute tension de la Préfecture de Colmar au 11 Avenue de la République, prévoyant le versement par l'Etat de la moitié du coût de l'opération (environ 35 000 €), sur la base du montant TTC diminué du montant de TVA récupérable. La recette sera imputée sur l'opération 2018 B123 55338 – programme B123, chapitre13, fonction 0202, nature 1311;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe, à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité